

Réunion de Conseil communautaire du 22/01/10 à 19H45

Salle Polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Compte-rendu

Étaient présents :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, EMMANUEL BOUBEKEUR, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PATRICK CHEVRIER, FRANÇOIS COSSUT, PHILIPPE COVOLATO, JEAN-LUC DECHAMP, CHRISTOPHE DELANGE, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, PIERRE EELBODE, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, MICHÈLE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, CHRISTINE JAVERI, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, PATRICK LEBRUN, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, ROBERT PICAUD, SANDRINE PRAGNON, JEAN-CLAUDE RANZONI, GERARD REMACHA, ANGELIQUE SAVIN, ANNAMARIA SCANCAR, ROMAIN SEVILLANO, CHRISTIAN TRONCHE et JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS.

Absents et ayant donné pouvoir :

FRANCIS ELU à JEAN-PIERRE LABOURDETTE, PASCALE ETRONNIER à CHRISTOPHE DELANGE, BERNARD LAQUAY à JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS, ROLAND MAUCHE à FRANÇOIS COSSUT, YVES PARIGI à PIERRE EELBODE, JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME à DENIS MAHOUDEAU, BRUNO PRZYBYL à MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, JACQUES ROUSSEAU à ANNAMARIA SCANCAR, LAURENCE WAGNER à GUY MICHAUX et DENIS WALLE à EMMANUEL BOUBEKEUR.

Absents :

NELLY CLARTE, MARINA DUWER, ACHILLE HOURDE, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, CAROLE MAGRANER, DAMIEN MAURICE, HERVE PERCHET et JOSEPH RATANE.

Assistaient à la réunion :

R. BLAIS, A. BOURGEOIS, P. COURTIER, A. LAFFORGUE, O. LUTHIER, F. MACQUART et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 43 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT accueille l'Assemblée. Il propose alors d'élire M. DECHAMP comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT fait alors un point sur la rencontre avec Nicolae Robú, Président du Raion de Strășeni, et Constantin Ioniță, Vice-Président du Raion de Strășeni, au cours de la semaine du 18 au 22 janvier. Il se réjouit de la qualité des échanges qui ont eu lieu et indique qu'un premier travail a été fait sur un projet de convention de coopération. Il sera présenté au prochain Conseil, après avis de la Commission.

M. FOUCHAULT remercie Mme GUENEZAN pour sa présence et excuse MM. PRUDHOMME et ROUSSEAU, absents ce jour.

Il invite ensuite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT informe le Conseil que M. GAUDIN lui a adressé par courrier ses remarques concernant ce compte-rendu :

– En page 9, à propos des Effaneaux : « *il n'a pas été proposé par M. ELU et GAUDIN de « limiter la surface du Parc consacrée aux activités logistique », dont nous ne voulons pas. J'ai demandé de réfléchir, dès à présent à des projets d'activité alternatifs sur cette zone. »*

– En page 10, à propos de la rivière Ourcq : « *il ajoute à ce sujet qu'une étude (et non opération) qualitative sur la Rivière d'Ourcq va être lancée ».*

– En page 12, à propos du marché de collecte des ordures ménagères : « *j'ai dit que les options proposées pour le lot 1 n'étaient pas à mes yeux de véritables variantes mais carrément une autre prestation dans la mesure où la fréquence des collectes était divisée par deux dans certaines communes. »*

M. FOUCHAULT invite ensuite les délégués à formuler leurs remarques sur le compte-rendu. Aucune autre remarque n'étant formulée, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 4 décembre dernier, compte tenu des remarques de M. GAUDIN.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE	OBSERVATIONS
MANUREGION	MARCHE ENTRETIEN DES RIDEAUX METALLIQUES DE L'HOTEL D'ENTREPRISES	1 387,26 € (pour 2 ans)	07/12/09	MAPA SANS MISE EN CONCURRENCE
KANGOUROU IDF	MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT PROVISoire DE POINTS D'ARRET D'AUTOCARS	31 099,00 €	08/12/09	3 OFFRES REÇUES
E.P.I	AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE MARY FIXATION DU PRIX D'OBJECTIF DES TRAVAUX ET DU MONTANT DÉFINITIF DU FORFAIT DE RÉMUNÉRATION	Plus value de 3 155,36 € H.T.	10/12/09	
ASSOCIATION SPINOVA	MARCHE ETUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LES SOINS DE PREMIERS SECOURS	20 000,00 €	17/12/09	MAPA SANS MISE EN CONCURRENCE
DALKIA	AVENANT ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA PISCINE ET DES INSTALLATIONS THERMIQUES DU PÔLE DE SERVICES - PROLONGATION DE LA DURÉE D'EXÉCUTION DU MARCHÉ	16 350,00 €	30/12/09	
MARNE ET MORIN	AVENANT DESSERTE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT TRANSFERT DE COMPÉTENCES DE LA CCPO VERS LE CIAS	Sans Objet	30/12/09	
LA FOCEL	AVENANT ORGANISATION DE SÉJOURS ÉTÉ TRANSFERT DE COMPÉTENCES DE LA CCPO VERS LE CIAS	Sans Objet	30/12/09	
LA FOCEL	AVENANT GESTION ET ANIMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE TRANSFERT DE COMPÉTENCES DE LA CCPO VERS LE CIAS	Sans Objet	30/12/09	
SYLVAIN ENVIRONNEMENT	COMMANDE PRESTATION D'ELAGAGE DES ARBRES AU GYMNASSE DE CROUY	1 580,00 €	30/12/09	2 DEMANDES DE DEVIS
SANITRA	COMMANDE NETTOYAGE DU SEPARATEUR A HYDROCARBURES ET DU BAC A GRAISSE DU PÔLE DE SERVICES	3 820,00 €	30/12/09	2 DEMANDES DE DEVIS

KANGOUROU IDF	BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PROVISOIRE DES ARRÊTS D'AUTOCAR	7 611,15 €	30/12/09	
SNFRE	MARCHÉ TRAVAUX D'ENROCHEMENT DE L'EXUTOIRE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE MAY- EN-MULTIEN	19 780,00 €	30/12/09	3 OFFRES REÇUES (2 DE BASE ET 1 VARIANTE)
DENIS BOUTON	COMMANDE ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE SUR LA COMMUNE DE LIZY-SUR-OURCQ – 1ERE PHASE	1 443,00 €	06/01/10	
LE CHÂTEAU MARYSIEN	COMMANDE COCKTAIL CEREMONIE DES VOEUX 2010	3 981,04 €	12/01/10	
ENTREPRISE LEBATARD	MARCHÉ RÉORGANISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET INFORMATIQUES DU PÔLE DE SERVICES	12 698,36 €	13/01/10	8 OFFRES RECUES (7 DE BASE ET 1 VARIANTE)
MARNE ET MORIN	CONTRAT EXÉCUTION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2009/2010 – CIRCUITS 1 A 10	215 754,61 €	15/01/10	CONTRAT NÉGOCIÉ PAR LE STIF

M. FOUCHAULT propose ensuite au Conseil d'examiner l'ordre du jour.

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

Mme GARNIER présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 5 janvier 2010.

En réponse à la question de M. LEBRUN, R.BLAIS précise que les ateliers proposés aux écoles dans le cadre de l'action artistique en milieu scolaire ont lieu pendant le temps scolaire.

M. LEBRUN remarque que la Communauté de communes se substitue ici à l'enseignement de l'Education Nationale.

M. FOUCHAULT indique que cette action communautaire est complémentaire à l'enseignement scolaire, l'objectif étant de sensibiliser les plus jeunes à l'art dans différents domaines afin de contribuer à l'ouverture artistique de ce futur public adulte.

Mme LE NEEL FAUCHER annonce que le spectacle des Scènes Rurales « Mammouth Toujours », qui devait avoir lieu à Dhuisy le 18 décembre 2009, annulé pour cause de neige, est reporté au 19 février prochain. M. FOUCHAULT remarque que c'est la date retenue pour la prochaine réunion de Conseil communautaire.

Développement numérique du territoire et des T.I.C.

M. MIGEOT présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 14 janvier.

Il fait le point sur l'avancée du projet O.P.e.N. et indique que la première session des ateliers s'achève ce jour, et que la suivante commencera après les vacances d'hiver. Il évoque ensuite l'appel à projet européen du F.E.A.D.E.R., qui est inscrit à l'ordre du jour.

- **Travaux d'aménagement des infrastructures haut-débit pour les communes de May-en-Multien et Crouy-sur-Ourcq : accord de principe pour participer à la candidature du Conseil général à l'appel à projet européen**

M. MIGEOT informe le Conseil que le Conseil Général, candidat à un appel à projet européen, propose au Pays de l'Ourcq de participer à ce dossier pour la desserte haut-débit de deux Zones d'Ombre, May-en-Multien et Crouy-sur-Ourcq.

Il précise qu'il s'agit de profiter de cet appel à projet européen et des financements qu'il offre (à hauteur de 50% des dépenses) pour régler le problème des communes de May-en-Multien et Crouy-sur-Ourcq en installant deux NRAZO (Noeuds de Raccordement à l'Abonné déployés en Zones d'Ombre types centrales

téléphoniques). Cet engagement devra à terme être formalisé dans le cadre d'une convention qui définira notamment les modalités de prise en charge de ces travaux par le Pays de l'Ourcq (à savoir, le solde après subventions), le programme étant estimé aujourd'hui à 180 K€ HT.

Sur avis favorable de la Commission Développement numérique du territoire et des T.I.C., il est proposé au Conseil de valider cette participation.

En réponse à la question de M. MAHOUDEAU, O. LUTHIER indique que le lancement des travaux est prévu à l'horizon fin 2010.

En réponse à la question de M. BENOIST, M. MIGEOT indique que les habitants pourront profiter d'une desserte haut-débit de qualité. En effet, les habitations se trouvant à proximité du point d'émission du signal ADSL, les débits théoriques envisageables seraient de plusieurs Méga-bits par seconde.

M. BENOIST demande si les habitants déjà connectés à Internet par un autre biais pourront passer à l'ADSL.

O. LUTHIER lui répond que les abonnés du Satellite ou du Wimax n'étant pas engagés dans la durée, cela sera possible.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. MIGEOT poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission. Il fait un point sur le projet de numérisation du SIG, puis invite O. LUTHIER à détailler la question de la mutualisation des besoins des communes en matière de TIC.

O. LUTHIER rappelle que depuis le 1er janvier 2010 les communes doivent dématérialiser leurs consultations pour toute commande supérieure à 90 000 €. Il remarque que la Communauté de communes n'étant pas en mesure de leur proposer un dépôt commun des marchés publics sur sa plateforme, les communes peuvent faire appel ponctuellement à l'une des solutions de dématérialisation présentes sur le marché.

En réponse à la question de M. REMACHA concernant la télévision, M. MICHAUX indique que les habitants de Lizy-sur-Ourcq pourront avoir accès à la TNT en mars 2010.

Transport - Logement

M. FOUCHAULT donne la parole à M. CHESNE.

M. CHESNE fait un point sur la réunion de la Commission qui a eu lieu le 20 janvier.

Ont été évoqués :

- le fonctionnement de la ligne SNCF Paris – Meaux – La Ferté-Milon avec le nouveau cadencement horaire,
- le projet d'arrêt de car du Lycée du Gué-à-Tresmes,
- le transport à la demande, qui va être étudié dans le cadre de l'étude prochaine du réseau de bassin.

En réponse à la question de Melle DUCHESNE, M. CHESNE indique que le dossier relatif à la construction des arrêts de car du Pays de l'Ourcq a été déposé au S.T.I.F. le 31 décembre 2009. Une fois validé par le S.T.I.F. il sera transmis au Conseil Régional d'Île-de-France.

Affaires sociales, Sport et Santé

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MICHAUX.

● Convention de coopération entre le Pôle Emploi de LA FERTE- SOUS-JOUARRE et le Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. MICHAUX rappelle au Conseil qu'en avril 1997, une première convention de collaboration a été signée avec l'ANPE et que depuis 1999, le point accueil emploi du Pays de l'Ourcq, ACCES, est un acteur du Service Public de l'Emploi local.

Il explique que la présente convention de coopération s'inscrit dans la lignée des précédentes conventions et qu'elle a pour objet de définir les modalités de collaboration entre ACCES et le Pôle Emploi de LA FERTE-SOUS-JOUARRE, afin de favoriser l'emploi, lutter contre l'exclusion et améliorer les services rendus aux usagers (demandeurs d'emploi et entreprises) du territoire et ce, pour la période 2010-2012, sachant que le Pays de l'Ourcq a aujourd'hui confié à son C.I.A.S. la gestion opérationnelle du Point ACCES.

Il s'agit notamment de préciser les publics concernés par ce partenariat ainsi que les engagements de Pôle Emploi et d'ACCES en termes d'actions à mettre en œuvre, de moyens mobilisés, de communication et de suivi.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. MICHAUX propose alors un point sur différents dossiers en cours.

Modes de garde de la petite enfance

M. MICHAUX rappelle qu'une première rencontre entre les services du Conseil Général, de la C.A.F., de la M.S.A., les représentants de la Communauté de communes et les maires des communes, a eu lieu le 10 décembre autour de ce thème et ajoute qu'un comité de suivi a été constitué en vue de suivre l'étude qui va démarrer prochainement.

Les résultats de l'étude sont attendus pour le mois de juin 2010. Ils permettront de déterminer l'opportunité de revoir les orientations politiques du Pays de l'Ourcq sur ces questions, jusqu'ici axées sur le développement d'un réseau d'assistantes maternelles.

M. MICHAUX ajoute qu'une réunion est programmée le 17 février 2010 au sujet du projet de salle multi-accueil de Tancrou.

ACCES

M. MICHAUX informe le Conseil qu'une action de préparation des demandeurs d'emploi aux entretiens sera proposée le 18 février, salle Maison Rouge, par ACCES et la Maison de l'Emploi du Nord-Est 77.

ASSAD

M. MICHAUX rend compte de la réunion organisée le 15 janvier avec les représentants de l'ASSAD, un fonctionnel du Conseil Général et M. ELU, et confirme que l'aide du Conseil Général à l'association porte sur le financement des heures auprès des bénéficiaires de l'APA. Le solde des heures non financées par le Conseil Général est d'environ 20 000 heures.

M. FOUCHAULT précise que la différence est estimée à 45 000 euros. Il ajoute qu'une aide pourrait être apportée à l'ASSAD par la Communauté de communes dans le cadre d'un contrat d'objectifs rédigé sur de nouvelles bases.

En réponse à M. GAUTIER, M. MICHAUX rappelle que les communes contribuent tous les ans au budget de l'ASSAD comme elles l'entendent, et souligne que la somme supplémentaire demandée en 2009 était exceptionnelle.

O.I.S.

M. MICHAUX informe que l'O.I.S. n'a pas encore fait parvenir à la Communauté de communes son budget prévisionnel et son programme d'actions pour 2010, en dépit de nombreuses relances. Il ajoute que le

Président de l'association, M. BAUDRIT, voit son mandat s'achever en avril 2010 et que le Conseil d'Administration de l'O.I.S., doit élire un nouveau Président.

Il exprime enfin son inquiétude, rappelant que l'O.I.S. propose de nombreuses actions sur le territoire, et que le Pays de l'Ourcq en est le principal financeur.

En réponse à la question de M. REMACHA, M. MICHAUX précise que le montant de la subvention versée à l'O.I.S. s'élève à environ 100 000 €.

Étude pour une Maison de Santé Pluridisciplinaire

M. MICHAUX informe le Conseil que l'association Spinova a démarré l'étude d'opportunité pour les besoins de santé primaire sur le territoire depuis le 1er janvier.

Accueil Périscolaire de Coulombs-en-Valois

Il indique que le Président a reçu un courrier de la commune de Coulombs-en-Valois pour établir une convention relative à l'accueil périscolaire dans cette commune.

Aménagement et Travaux

M. NICOLAS présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 13 janvier.

● **Division d'une cellule de l'Hôtel d'Entreprises : approbation du projet**

M. NICOLAS rappelle au Conseil que l'Hôtel d'Entreprises situé zone de Grandchamp et construit en 2005 dispose de huit entrées par portes sectionnelles donnant sur des surfaces (cellules) variant de 208,50 m² à 417,00 m².

Ayant rappelé l'opportunité de diviser une grande cellule (compte tenu de la nature des demandes), il présente le projet de séparation des cellules n° 7 et n° 8 par l'élévation d'un mur en blocs d'agglomérés et la création d'un bureau / sanitaires / vestiaires d'une surface de 35,00 m² dans la cellule n°8. Puis il détaille la décomposition de l'estimatif en € H.T. :

<i>Maçonnerie</i>	15 700,00
<i>Habillage – Isolation -Cloisons – Faux plafond</i>	7 000,00
<i>Couverture</i>	1 000,00
<i>Menuiserie bois</i>	5 500,00
<i>Sols et parois scellés</i>	7 500,00
<i>Peinture</i>	2 300,00
<i>Plomberie - Ventilation</i>	4 000,00
<i>Électricité – Chauffage - Ventilation</i>	7 000,00
Total HT des travaux (valeur juillet 2009)	50 000,00
<i>Frais annexes : Bureau de contrôle, CSPS, etc ...</i>	10 000,00
Total HT (valeur juillet 2009)	60 000,00

La durée des travaux est estimée à trois mois.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à valider ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. REMACHA dit qu'il trouve le montant des frais pour l'étude particulièrement élevé.

M. FOUCHAULT rappelle qu'il y a des règles en la matière et que faire une étude est obligatoire.

● **Mise en conformité de l'assainissement collectif à Crouy-sur-Ourcq : engagement de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq à réaliser des travaux sur le hameau de Fussy (choix de la solution et échancier) et mise en conformité de la station d'épuration de Crouy-bourg**

M. NICOLAS rappelle au Conseil que suite à une plainte d'un particulier relative à l'assainissement du hameau de Fussy (hameau classé en assainissement collectif), le Préfet de Seine-et-Marne a mis en demeure la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq de réaliser des contrôles sur l'ensemble des branchements d'assainissement du hameau de Fussy ainsi qu'une étude permettant, d'une part, de définir le système d'assainissement à mettre en place sur Fussy et, d'autre part, de mettre en conformité la station d'épuration de Crouy-bourg.

S'agissant du hameau de Fussy, M. FOUCHAULT évoque les alternatives proposées à partir de l'analyse de l'existant et, le site actuel étant localisé en zone humide, en vue de créer une station dimensionnée à 130 Equivalent-Habitants :

- une lagune sur le site actuel de 1 150 m², estimée à 202.000 € H.T. (hors aléas géotechniques),
- une lagune sur un site délocalisé nécessitant un réseau de refoulement, estimée à 322.000 € H.T. (hors aléas géotechniques),
- un dispositif de filtres plantés de roseaux sur le site actuel, estimé à 163.000 € H.T. (hors aléas géotechniques),
- un dispositif de filtres plantés de roseaux sur un site délocalisé, estimé à 283.000 € H.T. (hors aléas géotechniques) ;
- le raccordement du hameau à la station de Crouy-sur-Ourcq – bourg (1,1 km de canalisation de refoulement), estimé à 297.000 € H.T..

M. FOUCHAULT indique que les caractéristiques du site actuel (terrain tourbeux et situé en zone boisée classée et en zone humide) invitent à retenir les solutions délocalisées.

S'agissant de la station d'épuration de Crouy-sur-Ourcq – bourg, l'étude a permis de redimensionner le volume du bassin d'orage par mesures des débits entrant et de surverse sur la station sur une durée d'un mois (entre le 12/09/09 et le 12/10/09) : le bassin d'orage devra avoir un volume de 600 m³ et un nouveau clarificateur de 60 m² plus grand que l'existant devra être construit. L'implantation des nouveaux ouvrages (bassin d'orage et clarificateur), proposée sur la parcelle située face à la station d'épuration actuelle, imposerait des fondations spéciales, en raison d'un sol tourbeux.

M. FOUCHAULT rend alors compte des conseils apportés par les services de la MISE le 10 décembre dernier qui préconisent de retenir pour la station de Fussy la solution de filtres plantés de roseaux avec l'échancier suivant :

- 1) Mission de maîtrise d'œuvre sur la station de Crouy-bourg et la station de Fussy : mars-avril 2010
- 2) Phase d'étude en 2010 (station de Fussy, bassin d'orage, clarificateur et déversoir d'orage pour la station de Crouy-Bourg)
- 3) Suivant l'acquisition des terrains, réalisation des travaux sur Crouy-bourg ou sur Fussy en 2011 et les travaux restants en 2012

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à valider cette proposition technique et cet échancier valant engagement de la Communauté de communes.

M. GAUDIN remarque que les habitants du hameau de Fussy sont taxés de la même manière que s'ils bénéficiaient de l'assainissement collectif alors que cela n'a jamais été le cas, le système d'assainissement de Fussy étant mixte. Il ajoute que les eaux usées des habitations concernées sont directement rejetées dans les milieux naturels et que la taxation des usagers est abusive.

M. FOUCHAULT rappelle que l'assainissement de Fussy s'appuie sur un dispositif datant de 1964 et qu'il s'agit aujourd'hui de le mettre aux normes. Il ajoute qu'il appartiendra aux tribunaux de décider s'il y a eu taxation abusive des usagers.

M. GAUDIN dit qu'il demande la justice pour les administrés. Il ajoute que le rejet direct des eaux usées dans les milieux naturels est un vieux problème et s'étonne qu'il y ait eu besoin d'une injonction préfectorale pour que la Communauté de communes remédie à ce problème.

M. FOUCHAULT rappelle que les usagers de Fussy ont toujours disposé d'une fosse septique pour que soit effectué un pré-traitement des eaux. Il ajoute que la Communauté de communes met l'assainissement aux normes et que cela représente un investissement important.

M. PICAUD note qu'il s'agit ici de voter des travaux et non de porter plainte.

M. FOUCHAULT ajoute que le calendrier préfectoral impose un échéancier très strict, d'où l'importance de voter le projet ce jour. Il précise que l'ouvrage est dimensionné à 130 habitants et non à 100 comme l'indique la note d'information, donc le montant estimatif sera supérieur à celui indiqué.

En réponse à la question de M. LABOURDETTE, M. FOUCHAULT précise que le dispositif préconisé, notamment par les services de la MISE, est celui des filtres plantés de roseaux sur un site délocalisé, et que cette opération est estimée à 283 000 € H.T.. Il ajoute qu'un déversoir d'orage pour la station de Crouy-bourg est également prévu, afin d'améliorer la qualité de rejet dans l'Ourcq.

M. GAUDIN remarque que le fossé entre la sortie de la station et la rivière Ourcq est à sec, or il y a toujours des rejets. Cette question fera partie de l'étude sur la qualité de la rivière.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme CARON demande s'il est possible pour les communes de se regrouper pour installer des réserves d'eau pour la défense incendie.

Mme GUENEZAN indique qu'il est possible de faire un groupement de commande.

A. BOURGEOIS précise qu'il s'agit d'une procédure unique mais où chaque commune garde son marché

Finances - Personnel

- **Reprise anticipée du résultat 2009 du Budget annexe Hôtel d'entreprises : débat et vote**
- **Reprise anticipée du résultat 2009 du Budget annexe Zone de Grand Champ : débat et vote**
- **Reprise anticipée du résultat 2009 du Budget annexe S.P.A.N.C. : débat et vote**

M. FOUCHAULT invite A. BOURGEOIS à présenter ces trois points.

A. BOURGEOIS dit qu'il est proposé pour chacun de ces trois budgets, dans l'attente du vote du compte administratif et de l'adoption du compte de gestion, une reprise anticipée de résultat, avant le vote des trois budgets. Il remarque qu'il conviendra, dès que le compte administratif et le compte de gestion seront adoptés, de préciser lesdits montants en délibérant sur l'affectation du résultat 2009. Les montants correspondant seront alors ajustés dans le budget 2010 par décision budgétaire modificative, le cas échéant.

Ayant précisé que Mme le Receveur a validé ces reprises anticipées, M. FOUCHAULT invite A. BOURGEOIS à présenter ces propositions de reprise anticipée.

S'agissant de l'Hôtel d'Entreprises, A. BOURGEOIS présente la proposition suivante :

<u>I) Pour mémoire :</u>	
Excédent de clôture de fonctionnement 2008	57 559,84
Excédent de clôture d'investissement 2008	4 494,22
Solde des restes à réaliser en investissement	0,00
<u>Affectation 2008</u>	
1068 virement à la section d'investissement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement	57 559,84
<u>II) Exercice 2009 :</u>	
<u>a) Fonctionnement</u>	
Excédent antérieur reporté	57 559,84
Solde d'exécution 2009	35 613,31
Excédent prévisionnel de clôture de fonctionnement 2009	93 173,15
<u>b) Investissement</u>	
Excédent antérieur reporté	4 494,22
Solde d'exécution 2009	570,39
Excédent prévisionnel de clôture d'investissement 2009	5 064,61
<u>III) Restes à réaliser 2009 :</u>	
Dépenses	4 485,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser 2009 en investissement	-4 485,00
Capacité de financement prévisionnelle en investissement	579,61
<u>IV) Proposition d'inscription au Budget 2010 :</u>	
001 Excédent antérieur prévisionnel reporté en investissement	5 064,61
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	93 173,15
Résultat de fonct. prévisionnel affecté	93 173,15

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur cette reprise anticipée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

S'agissant de la Zone de Grand Champ, A. BOURGEOIS présente la proposition suivante :

<u>I) Pour mémoire :</u>	
Déficit de clôture de fonctionnement 2008	0,00
Déficit de clôture d'investissement 2008	-45 050,53
Solde des restes à réaliser en investissement	-18 112,50
<u>Affectation 2008</u>	
1068 virement à la section d'investissement	45 050,53
Report à nouveau en fonctionnement	0,00
<u>II) Exercice 2009 :</u>	
<u>a) Fonctionnement</u>	
Excédent antérieur reporté	0,00
Solde d'exécution 2009	-10 289,32
Déficit prévisionnel de clôture de fonctionnement 2009	-10 289,32
<u>b) Investissement</u>	
Déficit antérieur reporté	-45 050,53
Solde d'exécution 2009	-140 348,39
Déficit prévisionnel de clôture d'investissement 2009	-185 398,92
<u>III) Restes à réaliser 2009 :</u>	
Dépenses	-167 155,42
Recettes	152 000,00
Solde des restes à réaliser 2009 en investissement	-15 155,42
Besoin de financement en investissement	-200 554,34
<u>IV) Proposition d'inscription au Budget 2010 :</u>	
001 Déficit antérieur prévisionnel reporté en investissement	-185 398,92
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
002 Déficit prévisionnel à reporter en fonctionnement	-10 289,32
Résultat de fonct. prévisionnel affecté	0,00

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur cette reprise anticipée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

S'agissant du S.P.A.N.C., A. BOURGEOIS présente la proposition suivante :

<u>I) Pour mémoire :</u>	
Excédent de clôture d'exploitation 2008	3 771,84
Excédent de clôture d'investissement 2008	,00
Solde des restes à réaliser en investissement	,00
<u>Affectation 2008</u>	
1068 virement à la section d'investissement	,00
Report à nouveau en exploitation	3 771,84
<u>II) Exercice 2009 :</u>	
<u>a) Exploitation</u>	
Excédent antérieur reporté	3 771,84
Solde d'exécution 2009	6 498,60
Excédent prévisionnel de clôture d'exploitation 2009	10 270,44
<u>b) Investissement</u>	
Excédent antérieur reporté	,00
Solde d'exécution 2009	,00
Excédent prévisionnel de clôture d'investissement 2009	,00
<u>III) Restes à réaliser 2009 :</u>	
Dépenses	,00
Recettes	,00
Solde des restes à réaliser 2009	,00
Capacité de financement en investissement	,00
<u>IV) Proposition d'inscription au Budget 2010 :</u>	
001 Excédent antérieur reporté en investissement	,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	,00
002 Resultat d'exploitation reporté	10 270,44
Résultat d'exploitation prévisionnel affecté	10 270,44

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur cette reprise anticipée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Budget 2010 du Budget annexe Hôtel d'entreprises : débat et vote**

A. BOURGEOIS présente rapidement les grandes lignes du budget 2010 du Budget annexe Hôtel d'entreprises (M14).

M. FOUCHAULT invite le Conseil à approuver le budget 2010 de ce budget annexe, voté par chapitre, établi comme suit :

Section de Fonctionnement : 200.028,15 €

Section d'Investissement : 178.539,61 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Budget 2010 du Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp : débat et vote**

A. BOURGEOIS présente rapidement les grandes lignes du budget 2010 du Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp (M14).

M. FOUCHAULT invite le Conseil à approuver le budget 2010 de ce budget annexe, voté par chapitre, établi comme suit :

Section de Fonctionnement : 213.435,00 €

Section d'Investissement : 589.394,92 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Budget 2010 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif : débat et vote**

A. BOURGEOIS présente rapidement les grandes lignes du budget 2010 du Budget annexe S.P.A.N.C. (M49).

M. FOUCHAULT invite le Conseil à approuver le budget 2010 de ce budget annexe, voté par chapitre, établi comme suit :

Section de Fonctionnement : 20.770,44 €

Section d'Investissement : /

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Solidarité avec Haïti : versement d'une aide exceptionnelle pour la reconstruction de ce pays**

M. FOUCHAULT propose au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT présente alors au Conseil la proposition du Bureau de contribuer à l'aide internationale pour la reconstruction d'Haïti à hauteur de 5 000 euros, via la Fondation de France.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

● **Calendrier institutionnel**

M. FOUCHAULT indique que la prochaine réunion Conseil communautaire aura lieu le 19 février. Il ajoute qu'une réunion du groupe de travail Déchets est programmée le 9 février.

● **Actualité culturelle**

M. FOUCHAULT fait part au Conseil de deux expositions présentées au Siège communautaire : l'exposition de peinture et de photos « Cojusna en contraste », jusqu'au 28 janvier, et l'exposition « Empreintes » qui se déroule dans le cadre de l'action de sensibilisation artistique en milieu scolaire, du 1^{er} au 20 février.

M. FOUCHAULT ajoute que le spectacle musical et dansé Pour*Suites sera présenté le 10 février, salle Maison Rouge à Lizy-sur-Ourcq.

Il rappelle que pour tous ces événements culturels, des tracts et supports de communication ont été distribués en début de séance.

● **Anneau d'athlétisme**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que le projet de financement « Equipement sportif lié à lycée » est inscrit à l'ordre du jour de la Commission Permanente de la Région le 28 janvier.

M. FOUCHAULT souhaite remercier l'ensemble des collaborateurs du Pays de l'Ourcq pour le travail qu'ils réalisent tout au long de l'année. Il informe le Conseil qu'il a prévu de les réunir prochainement pour les remercier au nom de l'ensemble des élus communautaires.

● Zone des Effaneaux

M. EELBODE informe le Conseil que le Comité du Syndicat Mixte Marne-Ourcq, réuni le 21 janvier, a autorisé à la « quasi unanimité » (tous les représentants du Pays de l'Ourcq, excepté M. GAUDIN, et tous les représentants du Pays Fertois) le Président à renoncer à toutes les conditions suspensives de l'avenant N°3 à la promesse avec les propriétaires, hormis la résiliation du bail rural, et à signer l'acte d'achat des 118,1954 ha appartenant à l'indivision Huchez situés sur les communes de Dhuisy, Chamigny et de Sainte-Aulde. Cet achat de terrain devrait donc intervenir en février 2010.

Le plan de financement pour cette opération foncière (environ 2,8 million d'euros) et le paiement de l'indemnité d'éviction du locataire (prévu à hauteur de 780.090 €) est constitué principalement d'un appel de fonds de 1.200.000 € au titre de la convention sur le financement de la réserve foncière signée le 17 septembre 2008 avec les Communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq et d'un emprunt à souscrire par le Syndicat.

M. EELBODE ajoute que le Comité a également autorisé le Président à signer une promesse unilatérale de vente pour la cession de 57 hectares de la ferme des écoliers à Prologis, portée au 15 mars 2011.

● Zone de Grand Champ

M. EELBODE indique qu'une négociation est en cours avec l'association Planète Chanvre pour l'installation d'un site de transformation du chanvre sur une parcelle de la Zone de Grand Champ. La première offre a été récemment complétée avec une emprise encore supérieure. Il se réjouit de ce projet qui, s'il se concrétise, sera significatif pour le Pays de l'Ourcq tant en termes d'emploi qu'en termes d'image.

M. GAUDIN revient sur le projet de la Zone des Effaneaux, en rappelant qu'il s'est abstenu lors du vote relatif à l'acquisition de la ferme des écoliers. Il ajoute que la Communauté de communes porte désormais financièrement le projet et que cela est risqué si la société Prologis s'en désengage. Il remarque qu'il serait satisfait que le projet de Prologis échoue.

M. EELBODE lui répond qu'il est important de conserver la maîtrise foncière de l'opération. Il ajoute que c'est le Syndicat Mixte et non le Pays de l'Ourcq qui porte le projet.

M. PICAUD rappelle que la Communauté de communes a déjà voté ce projet.

M. LABOURDETTE dit que la logique du projet a changé depuis ce vote en Conseil.

M. EELBODE répond qu'il ne s'agit pas d'un changement d'avis mais d'une adaptation à une nouvelle donne, celle d'un propriétaire qui, connaissant la plus-value apportée à ses terrains du fait de la modification des PLU et de l'amenée de l'eau sur le site, demande une augmentation de 400 K€ pour la prolongation de la promesse d'un an. Il souligne que ce projet est à échéance d'une génération et qu'il appartient aux élus de se donner les moyens de leur politique.

M. FOUCHAULT indique que le projet concerné est en phase finale de réalisation, et qu'il n'est plus temps de débattre du choix qui a été fait.

M. GAUDIN rappelle qu'il y a toujours trois recours au tribunal contre ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 22h17.

Le Secrétaire de séance,

JEAN-LUC DECHAMP.

